



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION MEDIATION ET EDUCATION

Procès-Verbal n° 6
Réunion du 13 /01/2025
(en Visioconférence)

Animateur : M. Boubakar HAMDANI

Présents : MM. Didier TCHENQUELA (CD), Bernard MEUNIER (CD), Karim MALLEM, Medhi KIANPOUR, Hakim SARI, William BONNEFOUS (en partie)

Excusés : MM. Jérôme COUTARD, Samuel RIJIK, Youssouph FOFANA, Farid GUERFI (CD)

Absent : M. Pierre KNOEPFLI

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible. Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si dans la même période, le dit club organise plusieurs rencontres sur plusieurs sites.

Par ailleurs, il est rappelé une nouvelle fois que le Référent Prévention Sécurité ne peut occuper plusieurs fonctions et doit être exclusivement attitré à sa mission de RPS.

En vue des matches aller, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le **délai minimal de 15 jours avant la date du match**, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.



- La CDPME souhaite une très bonne année à l'ensemble des acteurs du Football du District des Hauts-de-Seine, aux commissions du District, ainsi qu'au Comité Directeur.
- M. Boubakar HAMDANI annonce la démission de Céline COMANDÉ en tant que membre de la CDPME. La CDPME la remercie pour le travail effectué.
- La CDPME souhaite un prompt rétablissement à Didier TCHENQUELA.
- Pour donner suite aux matchs organisés par la CDPME le week-end du 12/01/2025, aucun incident n'est à déplorer.
 - Deux incidents sur un match « séniors » : rapport en cours.
 - Un autre sur un match « jeunes » : rapport en cours aussi.
- La CDPME revient sur l'organisation de deux matchs « jeunes » qui ont dû être annulés en urgence. Ces deux clubs vont être convoqués le 27 janvier 2025. La CDPME va organiser ces deux rencontres à huis clos et préviendra les deux clubs.
- La CDPME organisera la formation RPS le 04 février 2025. Les invitations partiront le 14 janvier 2025.
- La CDPME a repéré un potentiel match sensible en « jeunes » et prendra contact avec les clubs.
- M. Didier TCHENQUELA nous fait un retour sur le questionnaire envoyé aux clubs et nous présente les 1^{ers} résultats.
La CDPME, par l'intermédiaire de Didier TCHENQUELA, présentera les résultats au Comité Directeur.
La CDPME reviendra sur ses résultats avec les autres CDPME pour travailler avec eux sur un socle commun.
- Réception de deux présidents pour gérer un match sensible avec leur RPS et éducateurs respectifs.

Retour de la commission de discipline Séniors :

- Dossier transmis par la Commission de discipline séniors du 07/01/2025 en Vétéran.
La CDPME invitera les deux clubs en question pour préparer le match retour.

Retour de la commission de discipline Jeunes :

- Dossier transmis par la commission jeunes du 19/11/2025 concernant un match de U18.
La CDPME demandera à la commission des délégués, un délégué et à la commission d'arbitrage, trois arbitres pour le match retour à la charge des deux clubs.



Questions diverses :

➤ Pas de questions.

Prochaine réunion de la CDPME 27/01/2025 à 18h30 au district

L'animateur de la commission



Le secrétaire de la Commission

